

2397

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 191^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le jeudi 20 juin 2019, à 18 h, sous la présidence de M. Benoit Valiquette, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Sonia De Benedictis Mélissa Lapierre Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Stéphane Dignard Michel Goudreau Yves Mc Nicoll Stéphane Mercier Djemissot S. Johns Soifaite Mathieu St-Jean

Absences motivées :

Madame	Nancy Lapointe Patricia Rivest
Messieurs	Xavier Allard Marc-André Ayotte Hugo Beauséjour Alexandre Galarneau Dominic Leblanc Simon Paquin

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaine et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

191.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

191.1 Adoption de l'ordre du jour

191.2 Nomination de la nouvelle direction du collège constituant de L'Assomption

191.3 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

191.2 Nomination de la nouvelle direction du collège constituant de L'Assomption :

Le directeur général passe la parole à la directrice du collège constituant de Joliette qui présente la candidature recommandée par le comité de sélection au poste de direction du collège constituant de L'Assomption.

Attendu la vacance au poste de direction du collège constituant de L'Assomption;

Attendu que M. Benoit Valiquette, président du conseil d'administration, M. Stéphane Mercier, président du conseil d'établissement de L'Assomption, M. Marcel Côté, directeur général, Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, M. Yves Mc Nicoll, directeur du collège constituant de Terrebonne, M. Dominic Leblanc, représentant du conseil d'administration en provenance du collège constituant de L'Assomption, M. Frédéric Pellerin et M. Ariel Franco nommés comme observateurs au comité de sélection chargés de recommander un candidat ou une candidate au conseil d'administration, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, agissait en tant que secrétaire du comité;

Attendu le processus de sélection qui s'ensuit;

Attendu la recommandation unanime du comité de sélection;

Attendu les avis favorables de la commission des études et du conseil d'établissement de L'Assomption recueillis en vertu des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-190620-02

« Il est résolu de nommer Mme Caroline Otis au poste de directrice du collège constituant de L'Assomption. »

RÉSOLUTION À ÊTRE ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL QUI NE SONT PAS EMPLOYÉS DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE (ART. 12 ET 36 DE LA LOI SUR LES COLLÈGES)

Attendu la résolution du conseil d'administration à l'effet de nommer Mme Caroline Otis au poste de directrice du collège constituant de L'Assomption;

Attendu le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu les dispositions de l'article 8.02 du Règlement de régie interne du Cégep régional qui confie au directeur général l'application des règles et des conditions de travail régissant les directeurs de collège constituant;

Attendu l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-190620-03

« Il est résolu :

- d'établir la durée du mandat de Mme Caroline Otis à titre de directrice du collège constituant de L'Assomption, à 5 ans, et ce, à compter du 5 août 2019;*
- de mandater la direction générale pour conclure et signer, conjointement avec la présidence du conseil d'administration, le contrat de travail du nouveau directeur (de la nouvelle directrice) du collège constituant de L'Assomption. »*

Adoptée à l'unanimité.

191.3 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 18 h 15.

.....
Présidente d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée